

INSCRIPTION à la balade Atelier du Temps du 29 Août 2020

Balade estivale avec inscription et pré-paiement



DEPART du Moulin Chupin à CHÂTEAU-THEBAUD à 14 H 30

Accueil dès 14 H 00

Club	
Nom et Prénom	
Adresse	
Ville + CP	
Téléphone	
E-mail	
Véhicule	
Modèle	
Année	
Attelage	

Choix des activités :

- 1- **uniquement** Balade avec pause dégustation : **8 euros** par personne (Après-midi 14h/18h) x 8€
- 2- Balade avec pause dégustation **et** repas « cochon grillé » **30 euros** 1 véhicule avec conducteur x 30€
25 euros pour chaque passager supplémentaire (Après-midi + Soirée) x 25€
Exemple « balade + soirée » pour 1 voiture à 3 personnes = 30 + (2 x 25) = chèque de 80 euros
- 3- **uniquement** Repas « cochon grillé » **25 euros** par personne (Soirée après 18h) x 25€
*le lieu du local associatif vous sera transmis après enregistrement de l'inscription
tarif enfant de moins de 16 ans sur demande*

.....
 Je reconnais avoir pris connaissance du règlement joint en annexe et je m'engage à le respecter

Je joins mon chèque d'un montant deeuros, à l'ordre de : **Atelier du Temps**
*un forfait de 15 euros par participant sera perçu en cas d'annulation à la soirée après le 22 Août
les chèques ne seront encaissés qu'après le 29 Août,*

Signature du conducteur,

précédée de la mention « lu et approuvé »

Informations : sur le site du club : www.atelier-du-temps.com

Téléphone pour renseignements : Jean - Pierre **06 86 64 77 03**

Fiche d'inscription à renvoyer par e-mail à : bureau@atelier-du-temps.com

Vous recevrez un e-mail de confirmation de réception de votre inscription, merci de vérifier votre messagerie !

Et pré-paiement par courrier AVANT le **22 août 2020** :

Atelier du temps

24 rue des Gobelets

44200 NANTES

REGLEMENT



1– L’organisateur de cette balade est le club nantais Atelier du Temps

www.atelier-du-temps.com

L’accueil des participants se fera sur le parking du Moulin Chupin à Château-Thébaud (44690) à partir de 14H00 (zone balisée)

Départ à 14H30

Le parcours empruntera, majoritairement, des routes à faible circulation, afin de profiter du paysage environnant !

2– Celle-ci se déroule en conformité avec les prescriptions et règlements du code de la route.

Chaque participant, par le seul fait de son inscription, s’engage à se soumettre aux règles de celui-ci et aux recommandations des organisateurs (parcours et consignes transmis le jour de la balade)

Chaque participant est responsable des dégradations, des incidents et accidents qu’il pourrait commettre ou provoquer. Il ne peut en aucun cas tenir pour responsable les organisateurs.

Tout manquement à ces prescriptions entrainera l’exclusion immédiate du participant en cause de la manifestation, sans dédommagement.

3– Les participants de par leur signature en bas de ce règlement, s’engagent à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.

4– Je certifie que l’assurance de mon véhicule est à jour, ainsi que le contrôle technique

5– Ce parcours a fait l’objet d’une déclaration dans les communes traversées et en Préfecture.

Amicalement

Pour le club Atelier du Temps

L’équipe organisatrice

Signature du conducteur,

précédée de la mention « lu et approuvé »